

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 02 FEVRIER 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-six le deux février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, GUINDT Philippe, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. IMMER Alain ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 988 Devis entreprise LEICK – Travaux de drainage City stade

Vu les problèmes d'eaux stagnantes sur le city stade ;

Considérant qu'il est nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais afin de préserver le sol du City stade ; un devis a été demandé à l'entreprise LEICK TP de Beyren-Lès-Sierck, le descriptif proposé est présenté au Conseil. Le devis N° DE00005255 du 23/01/2026 s'élève à un montant de **4.050,00 € TTC** (3.375,00 € HT) ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir,

- **Décide** de mandater l'entreprise LEICK TP pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le devis N° DE00005255 du 23/01/2026 s'élevant à un montant de **4.050,00 € TTC** (3.375,00 € HT) ;
- **Autorise** M. le Maire à signer et transmettre à l'entreprise LEICK TP le devis N° DE00005255 du 23/01/2026 ; afin de procéder aux travaux dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 février 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17 février 2026

Le Maire,





